Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHALONS EN CHAMPAGNE - 5101 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 19/06/2024 - 1226 - 2014 B 00201 - 804 519 270 - ETABLISSEMENTS FABIEN SELLIER

ETABLISSEMENTS FABIEN SELLIER
Société par actions simplifiée
Au capital de 105.000,00 €
Siège social : Zone industrielle, 2 rue du Camps
51400 MOURMELON-LE-PETIT

804 519 270 RCS CHALON-EN-CHAMPAGNE

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le QUATRE AVRIL
A MOURMELON-LE-PETIT
Au siège social de la société ci-après nommée.

La Société dénommée **ETABLISSEMENTS FABIEN SELLIER**, Société par actions simplifiée dont le siège est à MOURMELON-LE-PETIT, Zone industrielle, 2 rue du Camps, identifiée au SIREN sous le numéro 804519270 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fabien SELLIER, agissant en qualité de président.

Lecture est donnée de l'ordre du jour.

Est présent :

1/ Monsieur Fabien SELLIER
Titulaire de 7.875 actions.

2/ La société dénommée « GROUPE ABILIS » représentée par son Président Monsieur Fabien SELLIER
Titulaire de 2.625 actions.

Sont représentées :

-

Total des titres sociaux présents ou représentés : 10 500 titres sur les 10 500 composant le capital social.
Le quorum est par suite atteint.
Les membres peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.
Lecture est donnée de l'ordre du jour.

FS

ORDRE DU JOUR

1°/ NOMINATION de Madame Lauren SELLIER en qualité de Directeur Général de la société ETABLISSEMENTS FABIEN SELLIER

2°/ AUTORISER la donation par Monsieur Fabien SELLIER des actions de la société « ETABLISSEMENTS FABIEN SELLIER » à Madame Lauren SELLIER dans les proportions qui lui semblera convenables.

DISCUSSION

La discussion est ensuite ouverte ;

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix la résolution à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

NOMMER Madame Lauren SELLIER en qualité de Directeur général de la société ETABLISSEMENTS FABIEN SELLIER.

Cette résolution est mise aux voix
Pour l'adoption : totalité des voix.
Contre l'adoption : aucune voix.
Abstentions : aucune voix.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

AUTORISER la donation par Monsieur Fabien SELLIER de 3150 actions de la société « ETABLISSEMENTS FABIEN SELLIER » à Madame Lauren SELLIER dans les proportions qui lui semblera convenables

Cette résolution est mise aux voix
Pour l'adoption : totalité des voix.
Contre l'adoption : aucune voix.
Abstentions : aucune voix.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

FS

FORMALITÉS

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et le cas échéant, par le secrétaire de séance, par le ou les représentants légaux de la société ainsi que par les membres présents. L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme

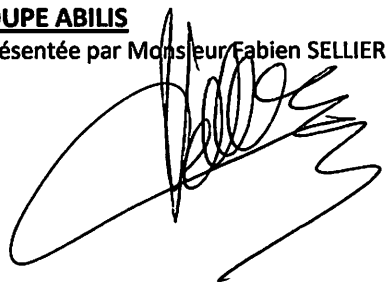
Fait à MOURMELON-LE-PETIT
Le 04/04/2024

Signatures

Monsieur Fabien SELLIER



GROUPE ABILIS
Représentée par Monsieur Fabien SELLIER



FS